FMDH: les autorités régulatrices des médias appelées à jouer un rôle fondamental pour la promotion des droits de l'Homme

28 nov 2014

Les autorités régulatrices des médias ont un rôle fondamental à jouer pour la promotion de la culture, des principes et des valeurs des droits de l'Homme, ont souligné, vendredi à Marrakech, les participants à une table-ronde organisée dans le cadre de la 2ème édition du Forum mondial des droits de l'Homme (FMDH).

Des responsables d'organismes régulateurs des médias et des experts en la matière des quatre coins du monde ont relevé aussi, lors de cette rencontre qui avait pour thème "la promotion de la culture des droits de l'Homme : rôle des régulateurs des médias", que la donne de la régulation des droits de l'Homme dans les médias devient de plus en plus complexe, notamment dans l'ère du numérique.

S'exprimant à cette occasion, la présidente du Conseil supérieur de la communication audiovisuelle (CSCA), Amina Lamrini El Ouahabi, a souligné que le régulateur des médias se trouve au cœur de la thématique des droits humains, du fait qu'il veille, entre autres, au respect de la liberté d'expression qui doit se faire dans le respect des droits de l'Homme, de la dignité humaine, du jeune public et de a diversité culturelle.

Elle a fait observer que cette rencontre constitue une occasion propice pour les régulateurs des médias à travers le monde d'échanger et de partager leurs diagnostics, préoccupations et espoirs pour l'avenir en rapport avec le thème retenu.

Avoir six réseaux internationaux de régulateurs des médias autour d'une même table pour échanger sur une thématique aussi cruciale que celle des droits de l'Homme dans les médias est déjà un acquis en soi, s'est-elle réjoui.

La vice-présidente de la Plateforme européenne des autorités de régulation (EPRA), Celene Craig, a relevé que l'une des missions principales des régulateurs des médias est de veiller à la promotion des valeurs et principes des droits de l'Homme, notamment le droit à la liberté d'expression, ainsi qu'au respect de la diversité culturelle et linguistique dans les médias.

Mme Craig a mis l’accent sur l’importance de garantir l’indépendance de l’autorité régulatrice des médias et de s’assurer qu’elle ne fasse l’objet d’aucune ingérence politique ou d’autre nature, soulignant aussi la nécessité d’interdire les contenus incitant à la haine, ainsi que de veiller à garantir le droit d’accès aux supports médiatiques des personnes à besoins spécifiques et la possibilité de réclamations de la part du public.

Beatriz Quinones, présidente de la Plateforme des régulateurs ibéro-américains (PRAI), a indiqué que la régulation des médias est un moyen de veiller au respect du droit à la liberté d’expression, l’un des droits humains fondamentaux que les organismes régulateurs doivent promouvoir.

Elle a relevé que cette régulation devient de plus en plus complexe, expliquant que la production de contenus n’est plus l’apanage des médias audiovisuels, puisque de simples citoyens peuvent également le faire grâce aux nouvelles technologies de la communication.

Le secrétaire permanent de la Plate-forme des régulateurs de la communication des pays et territoires de langue portugaise, Carlos Magno Castanheira, a mis l’accent surtout sur le rôle des autorités régulatrices dans la lutte contre toute forme de discrimination, notamment linguistique ou culturelle dans les médias.

Le président du Réseau des instances africaines de régulation de la communication (RIARC), Abdourahmane Ousmane, a insisté sur la nécessité de veiller à la liberté des contenus, de leur diffusion et de leur réception, attirant l’attention sur les moyens à même de rendre plus effective l’autorité exercée par les régulateurs des médias.

Le président du Réseau des instances de régulation méditerranéennes (RIRM), Hamoud Ould M’Hamed, a rappelé que la démocratie et les droits de l’Homme sont des choix universels irréversibles, notant le rôle important que les régulateurs des médias peuvent jouer en faveur de l’essor de ce modèle sociétal.

Il a estimé, dans le même sens, qu’il est du devoir des autorités de régulation de garantir, dans le cadre de la promotion des droits humains, le respect des différents courants de pensée et de la diversité culturelle et linguistique.

Organisé sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI du 27 au 30 novembre, le 2ème FMDH constitue une plateforme de dialogue et de débats sur des thèmes divers qui couvrent toutes les générations de droits : droits civils et politiques, droits économiques, sociaux et culturels ou droits environnementaux.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B